

AVIS DE RECRUTEMENT

La Commune de Vresse-sur-Semois recrute un OUVRIER CONDUCTEUR DE BUS

PRESENTATION DU SERVICE ET FINALITES DE LA FONCTION :

L'administration communale de Vresse-sur-Semois a pour missions de garantir la gestion quotidienne du service public au niveau communal et d'apporter l'expertise nécessaire aux représentants politiques.

Sous l'autorité du Collège communal et du Conseil communal, l'administration exécute les différentes missions locales qui lui sont attribuées par l'intermédiaire du Directeur général et des différents services communaux.

L'administration est active dans la plupart des domaines qui touchent à la vie quotidienne des citoyens : l'état civil, l'environnement, la mobilité, l'économie, l'urbanisme...

Le Service Technique est composé d'un responsable, d'un adjoint et d'une vingtaine d'ouvriers répartis en plusieurs cellules : Terrassement/Maçonnerie, Propreté publique/voiries ; Espaces verts ; Forêt ; Menuiserie ; Bus scolaires.

Sous l'autorité du Directeur général, l'ouvrier sera chargé de réaliser le transport en commun des élèves des implantations scolaires selon la réglementation routière et les règles de sécurité.

MISSIONS PRINCIPALES DE L'AGENT :

- Installer ou préparer l'installation, manier et entretenir des machines, des appareils et/ou un équipement technique et éventuellement assurer le support technique.
- Appliquer les normes de qualité.

CATEGORIE DE METIER :

- Réaliser des transports ponctuels vers les écoles, les excursions, etc. ;
- Participer au respect des règles de sécurité à bord du bus ;
- Mettre en place des mesures d'urgence et alerte aux services concernés en cas d'incident ou d'accident ;
- Prévoir son matériel et les matériaux pour l'exécution de son chantier ;
- Nettoyer, entretenir et ranger le matériel, les équipements, les véhicules et les locaux ;
- Collaborer avec les autres corps de métier ;
- Intervenir lors de catastrophes naturelles ou situation d'urgence.

PROFIL DE COMPETENCES :

Réfléchir et créer	Echanger et collaborer	Agir et atteindre des résultats	Se connaître et progresser
Penser de manière critique	Communiquer	Être orienté solutions	Se connaître
Traiter des informations simples et les synthétiser	Echanger des informations et dialoguer	Trouver des solutions et proposer des améliorations	Chercher à se comprendre et reconnaître ses émotions
Penser de manière créative	Collaborer	Être orienté résultats	Se développer
Faire preuve de curiosité et proposer des nouvelles façons de faire	Collaborer activement	Entreprendre et planifier des actions	Se former et mettre en pratique son apprentissage
Développer une vision	Guider	Être orienté citoyens	Faire preuve d'agilité
/	/	Soutenir les citoyens	S'adapter au changement
/	/	Accompagner les citoyens	/
/	/	Développer une relation durable avec les citoyens	/
/	/	Placer les citoyens au centre de votre service ou Administration	/

CONDITIONS D'ENGAGEMENT :

Conditions générales :	Nul ne peut être recruté s'il ne remplit les conditions suivantes : 1. Être belge, lorsque les fonctions à exercer comportent une participation directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de la commune, ou, dans les autres cas, être suisse ou être citoyens d'un pays qui appartient à l'Espace économique européen. Pour les contractuels, il ne faut être belge que pour les fonctions où il y a exercice de l'autorité publique 2. Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer. 3. Jouir des droits civils et politiques 4. Produire un extrait du casier judiciaire de maximum 3 mois 5. Avoir satisfait aux obligations des lois sur la milice pour les candidats masculins
-------------------------------	--

	6. Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées en rapport avec les caractéristiques du poste de travail ou de l'activité à risque défini concernés 7. Être âgé de 18 ans au moins 8. Le cas échéant, être porteur du diplôme ou du certificat d'études en rapport avec l'emploi à conférer, conformément aux conditions fixées par l'annexe du présent statut général. 9. Réussir un examen de recrutement prescrit par les conditions particulières fixées à l'annexe du présent statut général. Les conditions (1 à 8) doivent être réunies à la date extrême du dépôt des candidatures. L'agent doit satisfaire durant toute la carrière aux conditions visées aux points 1, 2, 3, et 4 ci-dessus.
Condition(s) particulière(s) (en fonction du recrutement) :	- Être titulaire d'un permis de conduire de catégorie D ; - Être titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) d'autocar ou s'engager à passer un certificat d'aptitude professionnelle d'autocar au plus tard dans les 12 mois du recrutement ; - Au niveau du diplôme : - o Pour le grade E2 : ▪ Pas de diplôme, de titre ou de certification particulier. - o Pour le grade D2 : ▪ Posséder une qualification. Le critère de la qualification est lié à la possession obligatoire d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à la fin des études E.T.S.I. ou après avoir suivi les cours C.T.S.I. ou à l'issue de la 4^e année de l'enseignement secondaire (2^e degré – CESDD OU ▪ Posséder un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2^e degré et en lien avec l'emploi considéré. OU ▪ Posséder un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement Wallon, y compris notamment le certificat d'apprentissage homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de formation en alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré (circulaire DGO1 19/4/2013).

REGIME ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

Statut de l'agent :	Régime contractuel
Régime de travail :	Temps plein
Grade et échelle barémique :	E2 / D2
Salaire :	E2 : • Salaire brut annuel sans ancienneté temps plein - 14.133,53€ – 16.599,85€ brut à l'index actuel (hors allocation de foyer ou de résidence). D2 : • Salaire brut annuel sans ancienneté temps plein - 15.272,74€ – 20.680,92€ brut à l'index actuel (hors allocation de foyer ou de résidence).

ATOUTS :

- Accepter des horaires décalés (tôt le matin, fin de journée) ;
- Communiquer aisément avec une diversité de public (le métier comporte notamment une dimension sociale)

AVANTAGES :

- 26 jours de congé annuel ;
- Chèques-repas ;
- Second pilier de pension ;
- Facilité d'obtention d'une assurance hospitalisation (SSC) ;
- Allocation de fin d'année ;
- Intervention à 100% pour les frais de transport entre domicile et lieu de travail organisé par les sociétés de transports publics ;
- Octroi d'une indemnité kilométrique pour l'utilisation de la bicyclette sur le chemin du travail.

EPREUVES DE SELECTION :

50% au moins dans chaque épreuve et 60% des points au moins au total) :

1. Une première épreuve écrite propre à l'emploi considéré permettant de tester les connaissances professionnelles en rapport avec la fonction à conférer.
Cette épreuve est éliminatoire - pour la réussir, il faut obtenir 50%
2. Une seconde épreuve orale consistant en une conversation destinée à apprécier la maturité du candidat, ses motivations et son aptitude à remplir la fonction – pour la réussir, il faut obtenir 50%

MODALITES DE CANDIDATURE :

Vous devez adresser votre candidature **pour le jeudi 14 août au plus tard** :

- Par courrier recommandé ou la déposer auprès du Directeur général, contre accusé de réception (date de la poste faisant foi) :
Commune de VRESSE-SUR-SEMOIS
Monsieur le Directeur général
Rue Albert Raty, 112
5550 VRESSE SUR SEMOIS
- Par mail à l'adresse électronique suivante : sylvain.bossart@vresse-sur-semois.be

Documents qui doivent obligatoirement être annexés aux candidatures :

- Curriculum Vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Copie du diplôme ou des attestations des formations suivies en lien avec la fonction ;
- Extrait du casier judiciaire (mod 595) ;
- Copie permis de conduire de catégorie D ;
- Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) d'autocar (si déjà en possession de celui-ci).

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Sylvain BOSSART

Le Bourgmestre,

Arnaud ALLARD